

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 18-02-2021

Étaient présents : ARMAND Jacques - PESENTI Florence - BRUNET Pascal - BRUN Cyril - EYMARD Cyrille - LEONOFF Laurent - AUDEMARD Michael - POINT Marie Claire - COTTIN Christine - ROCHE Daniel

Était absent(s) excusé(s) : BOUVAT Jean-François (pouvoir à ARMAND Jacques)

COTTIN Christine a été désignée comme secrétaire de séance.

Rajout à l'ordre du jour :

Motion de soutien dotation horaire supplémentaire collège Sport Nature.

Accepté à l'unanimité.

Séance du conseil municipal du 21/01/2021

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Location gérance gîte communal – camping - Assujettissement à la TVA

Du fait du bail de location gérance du gîte communal et du camping, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'assujettir à la TVA ce programme avec effet rétroactif au 01 janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'assujettir ce service à la TVA selon le régime du réel normal et avec déclaration trimestrielle.

Location gérance gîte communal – camping - Etablissement d'un bail avec M. Francis Alloix

M. le Maire informe que le bail dérogatoire établi entre la commune et M. Francis Alloix pour la gestion et l'exploitation du gîte de La Renardière et du camping a pris fin au 31-12-2020.

Il indique que M. Alloix pouvait bénéficier d'un bail commercial mais que celui-ci y a renoncé.

Il lui a été proposé de conclure un bail de location gérance à compter du 1^{er} janvier 2021 renouvelable par tacite reconduction.

Le montant du loyer proposé est de 1.800 € TTC pour la première année soit 150 € TTC/mois et de 2.400 € TTC pour la seconde année soit 200 € TTC/mois et augmentation selon l'indice des loyers commerciaux de référence à compter de la 3^{ème} année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 contre :

- ⇒ Décide d'établir un bail de location gérance en faveur de M. Francis Alloix pour une durée d'un an renouvelable une année à compter du 1^{er} janvier 2021.
- ⇒ Fixe le montant du loyer à 1.800 € TTC soit 150 € TTC/mois la 1^{ère} année, 2.400 € TTC soit 200 € TTC/mois la 2nde année et indexation selon l'indice de référence indiqué dans le bail à compter de la 3^{ème} année si reconduction.
- ⇒ Autorise le Maire à solliciter un prestataire qualifié pour la mise en forme du bail de location gérance. Ces dépenses seront inscrites au budget 2021.
- ⇒ Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Restauration statue Monument aux Morts - Demande de subvention à la Région dans le cadre de la DSIL 2021 et au Département de la Drôme dans le cadre de la Dotation Cantonale 2021

Érigé en 1922 après la Première Guerre Mondiale pour rendre hommage aux victimes, le Monument aux Morts (monument commémoratif non classé représentant le traditionnel soldat « le poilu » au drapeau) se trouvant dans le village s'est vraiment dégradé ces dernières années.

De façon à pouvoir organiser les cérémonies commémoratives, il est urgent de le restaurer.

Un devis pour sa restauration a été établi pour un montant total de 7.762,50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux de restauration du Monument aux Morts pour un montant total de 7.762,50 € HT et de solliciter les subventions nécessaires.

Réalisation réseau eaux pluviales – Hameau Les Trucs

Demande de subvention dans le cadre de la DSIL et/ou de la DETR 2021

De façon à se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, les habitations de ce hameau sont amenées à mettre en place un système d'assainissement non collectif. Ce type de système rejette des eaux propres qui doivent nécessairement être collectées. Pour ce faire il est nécessaire de réaliser un réseau d'eaux pluviales qui pourra recevoir ces eaux propres.

Un devis pour la création de cette canalisation a été établi pour un montant total de 9.998,30 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux de création d'une canalisation pour les eaux pluviales au hameau Les Trucs pour un montant total de 9.998,30 € HT et sollicite une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la DSIL et/ou DETR 2021.

Convention de location de terrain pour l'installation et l'exploitation d'hébergements de type PODS lieu-dit « Plaine des Jonquilles » du 01/11/2020 au 31/10/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ✓ Accepte de renouveler la convention de location de terrain entre la commune et Mme Claire BRETON, pour l'installation et l'exploitation de 2 hébergements temporaires de type PODS.
- ✓ Rappelle que le terrain mis à disposition situé « Plaine des Jonquilles » parcelle cadastrée E479 représente environ 500 m² soit l'emprise au sol des 2 Pods et des toilettes sèches.
- ✓ Précise que la convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2020 pour une redevance annuelle de 90 € payable au mois de février de chaque saison hivernale.
- ✓ Autorise le maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Cyril BRUN informe l'assemblée que pour y être allé, il est nécessaire de re préciser à Mme BRETON d'entretenir un peu mieux le terrain et son entourage.

Daniel ROCHE rappelle qu'il est absolument nécessaire d'informer l'ACCA de la présence d'occupants en période de chasse car malgré ce point qui est précisé sur la convention cela n'a jamais été fait.

Motion de soutien dotation horaire supplémentaire Collège Sport Nature de La Chapelle en Vercors

Vu la demande présentée par l'Association des Parents d'élèves du Collège Sport Nature ;

Vu les informations communiquées lors de la commission permanente sur les dotations horaires pour la rentrée scolaire ;

Considérant la nécessité d'avoir un enseignement de qualité sur le collège de la Chapelle en Vercors ;
Monsieur le maire au vu de ces éléments, demande au Conseil Municipal de soutenir l'action engagée par l'Association des Parents d'élèves du collège Sport Nature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Le Conseil Municipal approuve et réitère son soutien à l'association.
- ✓ Demande à la Direction Académique de la Drôme de revoir les dotations horaires pour le collège Sport Nature de la Chapelle en Vercors.
- ✓ Donne tout pouvoir au Maire pour établir et signer le courrier proposé par la commune de La Chapelle en Vercors.

Questions diverses

Bâtiment communal ex foyer de fonds

Certains élus municipaux sont allés visiter ce bâtiment. Il est décidé d'essayer de relancer sa mise en vente. Une question se pose en ce qui concerne la vente d'un bout de terrain en sus. Après un tour de table et une consultation des élus il a été convenu de rajouter environ 273 m² de terrain en terre végétale mais de ne pas rajouter la partie de parking (il est bien précisé que la partie goudronnée se trouvant devant le bâtiment fait partie intégrante du lot).

Pascal BRUNET précise que ce bâtiment n'a jamais été raccordé au réseau des eaux usées et que cela doit être pris en compte dans le prix de vente.

Après concertation un prix de 65.000 € a été fixé pour le bâtiment et le terrain.

SIEAV

Pascal BRUNET résume les travaux programmés par le SIEAV sur la commune soit :

1/ Sécurisation du captage de Combe Male : Les subventions ont été accordées pour la 1ere tranche du Trou de l'Aygue au Pont des Oules. Après réflexion il n'y aura pas de forage mais un passage par l'intérieur de la grotte.

2/ Renouvellement de la conduite d'eau allant de la ferme des Berts à la RD 518 au niveau de l'ancienne laiterie. En effet une fuite de 2,5 m³ d'eau/heure a été mesurée d'où la réalisation de ces travaux en urgence.

Groupe scolaire – RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Florence PESENTI fait un état de l'avancement de ce dossier qui s'avère assez complexe à cause de la problématique des transports scolaires. Le transport des élèves allant d'une commune à l'autre devra être intégré à la tournée actuelle en prenant également compte de la tournée des collégiens. Cela impliquera soit un changement dans les horaires de rentrée et de sortie des classes sur les 2 communes soit le choix de ne pas mettre en place de transport scolaire ce qui semble compliqué.

Pour le moment le dossier est étudié par les institutrices des 2 écoles pour évaluer les modifications dans l'organisation scolaire.

Un courrier aux parents d'élèves, identique aux 2 communes, vient d'être envoyé pour leur expliquer le RPI.

Laurent LEONOFF émet le souhait de bien respecter la volonté des parents malgré tout. Florence PESENTI précise qu'il est nécessaire de préparer cette transition même si cela ne se fait pas forcément en 2021 car cela pourrait être un jour imposé par l'IA.

Divagation et nuisances des animaux domestiques

La municipalité attendait la fin de la période hivernale pour relancer le sujet. Une information sera adressée à chaque habitant dans les boîtes aux lettres dans les prochains jours.

Commission communication

Marie Claire POINT fait le rendu de la réunion à laquelle elle a assisté à la CCRV au sujet des sites internet des communes. La principale conclusion qu'il en est ressorti est que le site est aujourd'hui vieillissant et compliqué. Il est nécessaire de repenser un site homogène aux communes du Royans/Vercors avec une charte graphique identique scindée en 2 parties, une partie commune et une partie réservée à chaque municipalité.

Il est également ressorti que la principale cible concerne les habitants des communes.

Il sera également nécessaire de se positionner sur le type de logiciel. Il a été évoqué de choisir un logiciel payant mais MC POINT souhaite aussi que soit étudiée la possibilité d'utiliser un logiciel libre car il en existe de très biens.

La commune de St Agnan doit se positionner avant fin Mars sur ses besoins.

Séance terminée à 22h40.